

**A/s : Réponse de la France à l'alerte la concernant sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes**

**Un journaliste agressé à Paris par des membres ou des sympathisants de la Ligue de défense juive (12 novembre 2015)**

**Alerte déposée sur le site de la Plateforme du Conseil de l'Europe :** *Le 22 octobre 2015, David Perrotin, journaliste travaillant pour BuzzFeed France, a été agressé par une dizaine de militants présents à un rassemblement organisé entre autres par la Ligue de défense juive (LDJ) pour protester contre le traitement du conflit israélo-palestinien par l'Agence France Presse (AFP). David Perrotin s'était rendu devant le siège de l'AFP, Place de la Bourse à Paris, en début de soirée afin de suivre la manifestation. Quand la présence du journaliste sur les lieux a été découverte, des militants ont décidé de s'en prendre à lui. « Une dizaine de jeunes, manifestement membres ou sympathisants de la LDJ, se sont approchés visage cagoulé ou tête casquée » explique la rédactrice en chef de BuzzFeed France, Cécile Dehesdin. « La dizaine de jeunes l'a insulté avant de le pourchasser puis de le frapper. » Les forces de l'ordre sont ensuite intervenues afin de mettre le journaliste à l'abri dans les locaux du siège de l'AFP protégés par une ligne de policiers. David Perrotin a porté plainte contre X le lendemain.*

La France tient à rappeler son attachement à la défense de la liberté d'expression. Elle est particulièrement engagée pour la liberté de la presse et la protection des journalistes.

La liberté de la presse est pleinement garantie en France par nos engagements internationaux, notamment la Convention européenne des droits de l'Homme (article 10), et par notre droit interne, en particulier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Lorsque les journalistes font l'objet de menaces et de violences en France, ils bénéficient de voies de droit effectives, en particulier devant les juridictions civiles et pénales.

Après enquête, la procédure évoquée dans la présente alerte a fait l'objet d'un classement sans suite le 6 juin 2016, au motif que, après investigations, l'auteur n'a pu être identifié et est donc resté inconnu.

MEAE – MC – MJ – MI